

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/2816  
20 octobre 1952  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT  
EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire connaître qu'à la date du 10 octobre 1952 aucun changement n'était intervenu, en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et le point où en est leur examen, depuis la publication de l'exposé succinct S/2810 qui portait sur la semaine terminée le 11 octobre 1952.

-----